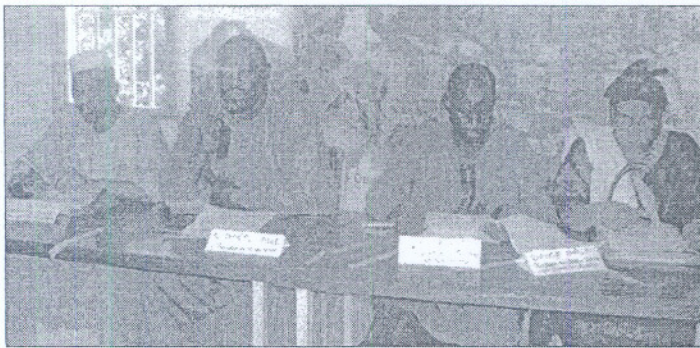


Sécurité alimentaire

Les paysans disent non aux accords avec l'Europe

«Non aux Accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne». Telle est la substance de la conférence de presse organisée par le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), le 30 mai 2007 à Ouagadougou.



Les organisations paysannes de la sous-région sont d'avis que les APE compromettent la paix et la sécurité durables dans les pays.

Les risques d'un séisme sur la souveraineté alimentaire et les stratégies de lutte contre la pauvreté sont grands dans le cadre des Accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne. Les menaces, selon le président du Comité exécutif du ROPPA, M. N'Diougou Fall, sont de plusieurs ordres : l'absence d'une vision partagée sur la dimension développement, la perte par les pays de certains avantages acquis ou en négociation à l'OMC, la réduction des recettes fiscales, la remise en cause de la souveraineté alimentaire et les stratégies de lutte contre la pauvreté.

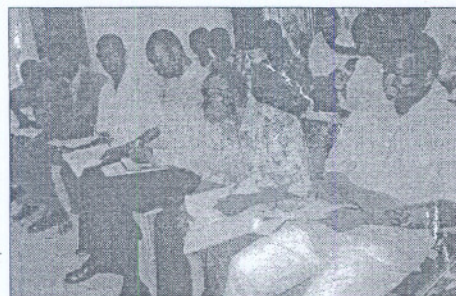
Pour le ROPPA, «le commerce est un moyen, la finalité recherchée étant le développement socio-économique durable des pays de la CEDEAO». Aussi, selon le réseau, la négociation du volet APE dans le cadre des Accords de Cotonou, sans être un accord de coopération et de développement a été confiée à la direction générale du commerce au sein de la Commission européenne. «Cela traduit bien la volonté de travailler de manière exclusive sur la dimension commerciale», a soutenu N'Diougou Fall. L'Union européenne veut également étendre les négociations sur d'autres secteurs que les pays en voie de développement refusent d'aborder avec l'OMC : la libéralisation du commerce des services et des investissements, les marchés publics... Aussi, alors que les

négociations à l'OMC sont censées favoriser l'intégration sous régionale, l'annulation des droits de douane sur les exploitations de l'Union européenne remettra en cause le processus d'intégration régionale dans les pays ACP, notamment dans le domaine agricole. La réduction de la fiscalité suite à la création d'une Zone de libres échanges (ZLE) avec l'Union européenne affecterait sérieusement les capacités d'investissement propres des Etats. Des secteurs comme la santé, l'éducation pourraient en souffrir. Sur la souveraineté alimentaire, les études d'impact ont conclu à une augmentation de la dépendance alimentaire des pays de la CEDEAO. Cet accroissement serait de l'ordre de 20 à 30%. Il s'agit de : 16% pour les oignons, 15% pour la pomme de terre, 17% pour la viande

bovine, 18% pour la viande de volaille. En revanche, l'accès au marché européen des produits Ouest africains connaîtra peu ou pas de changement.

Aggravation de la pauvreté

La libéralisation, de l'avis des paysans, va entraîner inéluctablement une aggravation de la pauvreté surtout en milieu agricole. L'insécurité alimentaire, l'exode rural vont s'accroître. La courbe du chômage connaîtra une croissance. Face à cette situation catastrophique, les organisations paysannes proposent deux solutions : la réalisation de l'intégration régionale, la mise en œuvre des politiques agricoles et sectorielles régionales. Sur le premier point, le ROPPA prône la finalisation des chantiers de l'intégration :



Sensibles au combat des paysans, les journalistes restent cependant sceptiques sur l'efficacité des armes brandies par ceux-ci au cas où leurs préoccupations ne seront pas prises en compte.

la construction de l'union douanière et l'opérationnalisation de la ZLE. Cela suppose la suspension de toutes les entraves aux échanges. La construction du marché commun à travers la mise en place du TEC de la CEDEAO constitue une autre préoccupation pour le ROPPA. Aussi, la constitution de l'Union monétaire et la mise en œuvre des politiques sectorielles sont recommandées. Pour le deuxième point, l'idée est de valoriser le potentiel productif encore important de la sous-région, réduire la vulnérabilité des systèmes de production, asseoir un marché agricole régional performant.

Le président du Comité exécutif du ROPPA a par conséquent insisté que l'agriculture Ouest africaine a besoin de soutien et de protection face aux importations comme cela a été le cas pour les pays industrialisés. «Il faut, a-t-il dit, renforcer l'offre de production, réduire les coûts de production et de transaction, assurer des emplois et des revenus agricoles durables...»

Dans ce combat pour la non application des APE, les paysans attendent beaucoup des gouvernements des différents pays et aussi de la CEDEAO. La non participation aux élections a été brandie comme une arme de persuasion au cas où les dirigeants ne prendraient pas en compte les préoccupations. C'est un combat pour la survie qui est engagé. A ce propos, une série de manifestations est prévue pour se dérouler à Ouagadougou au moment où la commission de la CEDEAO se réunit dans la capitale du Burkina Faso du 30 mai au 05 juin 2007 pour discuter de sujets divers.

Ces différentes manifestations visent à mettre la pression à la CEDEAO dont la politique agricole (ECOWAP), prend en compte une grande part des préoccupations des organisations paysannes. Deux années après, elles sont inquiètes car la mise en œuvre de ECOWAP ne respecte pas l'esprit de concertation qui a prévalu lors de sa conception.

✉ Rabankhi Abou-Bâkr ZIDA

Répartition de droits au BBDA

Plus de 95 millions pour les droits de représentation

Les artistes membres du Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur sont appelés pour la seconde fois de l'année à la caisse de leur structure pour percevoir leurs droits.

Dans la cagnotte, 95 820 374 francs CFA pour 4243 bénéficiaires dont 1856 sont des membres du BBDA et les 2387 autres des artistes de sociétés étrangères dont les œuvres ont été exploitées sur le territoire burkinabè.

Cette «répartition de mai» comme elle se nomme, porte sur les droits de représentation à savoir les droits Radio/Télé, les droits d'exécution publique et les droits de séances occasionnelles et les instances de droits de représentation.

Pour rappel, les droits de représentation sont les redevances perçues par le BBDA, au profit de ses membres, lors de leurs différentes prestations au cours de l'année 2006. Deux types de représentations sont pris en compte

- D'une part, la représentation directe ou séance occasionnelle : il s'agit des concerts et animations donnés par l'artiste, des galas auxquels il a participé et pour lesquels le BBDA a perçu des redevances auprès des organisateurs.

- D'autre part, la représentation indirecte qui porte sur les prestations de l'artiste à travers des moyens de diffusion de masse telles la radio, la télé et l'exécution publique (animation dans les bars, Night club, jeu d'orchestre...), etc. La répartition à ce niveau est faite à partir des relevés de programmes des stations de radio et de télé, des orchestres, etc. Les paiements qui seront effectués durant un mois, ont déjà commencé à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso depuis le 31 mai 2007.

Le service Relations Publiques et promotion culturelle/BBDA